

## **LMF241: GRAMMAIRE NORMATIVE : LA PHRASE SIMPLE**

### **I- MISE AU POINT**

Cette section est une mise en contexte par rapport à une trajectoire épistémologique (historique scientifique) que nous adoptons dans le cadre de cet enseignement.

#### **1) De la pensée à l'expression**

Tout part de la pensée qui est au fondement de l'expression. En matière de grammaire, la pensée est fondamentale. En fonction des contextes et de l'énonciateur, plusieurs types de formes peuvent être convoqués (linguistiques ou non) au cours de l'expression du message. Ces formes sont tributaires (dépendants) du mode d'expression : à l'écrit les formes convoquées pour matérialiser une idée peuvent évoluer selon qu'on est dans la représentation structurelle classique ou dans l'écriture dramaturgique.

En conséquence, le système chronologique à la base de la grammaire française est le fruit de la contingence (éventualité). Dans le même ordre d'idées et sur le plan phonétique, l'on n'est pas obligé d'utiliser le même système d'écriture pour représenter les sons d'une langue.

Sur un tout autre plan, un appareil divers peut être sollicité pour agrémenter l'expression des formes linguistiques. En toute logique, une idée peut être expérimentée au moyen de  $n$  formes ( $n$  supérieur à 1). Par ailleurs, une forme linguistique peut exprimer plusieurs idées (polysémie).

#### **2) De la grammaticalité à l'acceptabilité**

Une langue pratiquée est dite vivante. Cela signifie qu'elle évolue à travers l'espace (d'un lieu à un autre), le temps (d'un siècle à un autre siècle), les subjectivités (d'un auteur à un autre), bref selon toutes les coordonnées du réel qui peuvent la rendre sensible.

Alors, toute grammaire qui rend compte de cette langue est susceptible d'évoluer sur la base des possibles mutations qu'elle subit. Cela signifie qu'aucune

grammaire d'une langue vivante n'est figée, rigide, arrêtée. À une langue vivante correspond une grammaire dynamique évolutive qui se transforme au gré de l'expression des auteurs de cette langue. Il en résulte que l'évolution de la langue sur les plans lexicologique, phonologique, phonétique, sémantique, morphosyntaxique, pragmatique, énonciatif, stylistique doit être ressentie par la théorisation grammaticale étant donné que la grammaire est chargée de rendre compte du bon fonctionnement de toute la langue des points de vue de la production et de la réception pour légitimer les tenants et les aboutissants sémantico-pragmatiques.

- La *grammaticalité* est un caractère qui ressortit aux aspects identifiés et théorisés de la langue. C'est ce qu'on appelle grammaire normative. Elle part de l'actuel au passé. Elle porte généralement sur une théorie établie qui rend compte d'un état de langue passé.

- L'*acceptabilité* relève des usages ou des pratiques non encore théorisées, mais qui viennent régénérer et enrichir une langue. Un mot comme *tobassifié* par exemple n'est pas encore théorisé, ni même dans le lexique français, mais il est accepté parce que derrière lui on a une idéologie.

Elle ouvre sur les aspects esthétiques et sur la créativité en une langue.

### 3) **La langue française aujourd'hui (en francophonie)**

La francophonie regorge de peuples et locuteurs aux cultures variées. Les incidences sur la langue française sont nombreuses et les structures de cette langue sont ainsi en plein mouvement.

La question que l'on se pose est celle de savoir quelle langue française parlons-nous aujourd'hui étant donné que cette dernière brasse des éléments composites (différents) qui amènent très souvent en discours à interroger le profil du lecteur (d'où vient-il ? [par rapport à un mot ou une intonation inhabituelle par exemple]).

L'objectif ici est de montrer que les différents plans de la langue se trouvent affectés du fait de la pluralité des cultures au sein de l'espace francophone.

#### ***Sujet de réflexion :***

Commenter ce point de vue : « *Il est possible aujourd'hui de parler de langue francophone plutôt que de langue française* ».

Le discours francophone devient hybride, coloré, hétérogène parce qu'il porte aujourd'hui les marques de son expansion à travers le temps et l'espace.

#### 4) Les unités fonctionnelles de la chaîne énonciative

Une unité est dite fonctionnelle lorsqu'elle est considérée en situation de discours compte tenu de tous les paramètres contextuels qui l'entourent hors discours. L'unité apparemment linguistique est un virtuel (élément non actualisé, abstrait, hors du discours, hors de phrase [vie]).

La fonctionnalité d'une unité linguistique est générée par son actualisation discursive agrémentée par tout l'apparat non linguistique.

La segmentation de ces unités a donné lieu à des dénominations qui diffèrent selon les écoles ou le linguiste qui en est à l'origine. On parle par exemple de graphème / phonème ; mot / monème / morphème ; syntagme ; proposition ; phrase.

- Le **graphème** est l'unité graphique minimale entrant dans la composition d'un système d'écriture.

- Le **phonème** est l'unité distinctive de prononciation et de sens dans une langue.

- Le **mot** est la plus petite unité de la chaîne énonciative dotée d'un sens intrinsèque ou contextuel (sens propre / sens figuré).

- Le **syntagme** est l'association de constituants immédiats réunis autour d'un pivot.

- La **proposition** est l'unité de jugement au centre de laquelle se trouve généralement un verbe conjugué dans la phrase verbale.

- La **phrase** est une séquence de propositions ordonnées en fonction des règles de la grammaire, permettant de décrire quelque chose.

Au demeurant, l'on se demande combien d'unités fonctionnelles existe-t-il et pourquoi ? Une unité fonctionnelle peut-elle à elle seule construire une phrase ? La phrase est-elle susceptible d'évoluer d'un élément à un ensemble d'éléments linguistiques et/ou non ?

## II- LES PARAMÈTRES DÉFINITIONNELS DE LA PHRASE.

Il s'agit de présenter les contours nécessaires à l'appréciation du concept linguistique de *phrase*.

### 1) Le concept de phrase en grammaire.

Avant le XVIII<sup>e</sup> siècle (seuil retenu par Jean-Pierre Séguin), le lexème *phrase* existe, mais s'il est d'un sémantisme particulier ; par exemple il a généralement une connotation péjorative. Les énoncés dans lesquels on utilise ce mot ont une tendance dévalorisante. Exemple : *Il fait des phrases ; Ce sont des phrases toutes faites ; Il ne sait que faire des phrases.*

Après le XVIII<sup>e</sup> siècle, le mot rentre de plain-pied dans la grammaire pour porter l'acception qu'il véhicule ou désigne aujourd'hui. Le plus souvent, il signifie une unité fonctionnelle permettant d'entretenir un échange locutoire. Par moment aussi, désigne un modèle de référence pédagogique grammatical.

Ces observations ne limitent en rien la fluctuation de la définition du mot *phrase*.

### 2) Du matériel classique et non classique (de la phrase)

Un matériel c'est ce qui permet la réalisation de quelque chose. Lorsque cela (le matériel) s'applique à la phrase, il s'agit de la matière première dont on a besoin pour bâtir la phrase en suivant un mode d'actualisation précis.

En tout cas, la construction de la phrase doit honorer l'ondoyance et la diversité de la langue ainsi que la fluctuation des modes d'actualisation et la grande variété des matériaux de représentation. On pourra donc distinguer le matériel classique et le matériel non classique.

— Le premier (le matériel classique) est constitué d'entités identifiées, théorisées, vulgarisées, étiquetées, au moyen de discours pédagogiques et d'ouvrages.

— Le second (le matériel non classique) est susceptible d'être constitué d'unités non encore rigoureusement théorisées et vulgarisées. Les dictionnaires de langues sont des supports avérés du matériel classique au même titre que certains ouvrages emblématiques (*Le bon usage* de Maurice Grévisse, *La grammaire du français contemporain* de Jean Claude Chevalier et ses collègues).

Au rang du matériel non classique peuvent figurer des éléments de l'oral tels

que la mimique, la kinésie, la gestuelle, la proxémie (surtout si l'on s'en tient à l'actualisation orale).

### 3) Dimensionnement et bornage (de la phrase)

Le syntagme nominal « *phrase simple* » est un concept litigieux. **Pourquoi ?** — La *phrase* est une entité essentiellement **subjective** que tente d'objectiver certaines grammaires dites formelles ou normatives. Son dimensionnement est également subjectif parce que le plus souvent difficile à justifier. — Alors que d'aucuns estiment que ce dimensionnement obéit à la limite d'une idée (une idée étant une représentation qu'élabore la pensée, représentation intellectuelle de quelque chose), d'autres en revanche pensent que c'est la subjectivité pure qui conditionne le bornage de la phrase. L'on ne saurait donc établir un bornage tout à fait objectif de la phrase. Cet état de faire influe sur la dénomination adoptée en typologie grammaticale de la phrase.

Les termes de simplicité et de complexité qui permettent d'opposer phrase simple et phrase complexe génèrent le plus souvent beaucoup d'incompréhensions au niveau grammatical. L'on se demande bien s'il faut limiter les capacités d'une phrase à un verbe conjugué comme s'il n'y avait pas de phrase sans verbe.

### 4) Quel mode de définition privilégier ?

Ce n'est qu'apparemment et dans les classes les plus élémentaires que la définition de la phrase semble aisée. Par ailleurs, si l'on s'en tient à la réalisation textuelle quotidienne en langue vivante, on se rend compte de l'extrême complexité de l'entité phrase. Il en est de même de sa définition réaliste qui doit refléter l'extrême ondoyance et la grande diversité. C'est à ce titre qu'il sied de parler des paramètres définitionnels de la phrase, d'autant plus que le concept de paramètre est sujet à variation et à instabilité du fait du statut de la langue vivante qu'est le français (une langue vivante est dynamique, évolutive, maniable...)

Il existe plusieurs types de définitions : la définition équative ou par équation (la phrase égal...), la définition par négation ou énumération (la phrase n'est

pas...), la définition éclairtique (tous les autres types de définitions), la définition métathéorique (paramètres définitionnels de la phrase).

#### a) la définition équative ou théorique.

Cette définition pose que A (phrase)=B (résumé explicatif dégageant l'entité fonctionnelle appelée phrase (résumé explicatif dégageant l'entité fonctionnelle phrase)). C'est dans cette logique que Dominique de Lorre estime que : « *la phrase est le plus petit énoncé ayant un sens complet* ». Cette définition est sujette à caution, car elle présente des qualités et des limites. Dans le même sillage, une définition élémentaire a pu être énoncée de manière suivante : « *la phrase commence par une lettre majuscule et se termine par un point* » (le mode d'articulation n'est pas précisé en première limite, on ne sait pas si on est à l'écrit ou à l'oral). Cette seconde définition est remarquablement lacunaire. Bref, la définition théorique cause une équation égalitaire et est autrement sentencieuse, d'où sa principale limite.

#### b) la définition métathéorique

Elle correspond à l'ensemble des critères qu'il faut respecter pour construire, identifier et circonscrire une phrase. Elle peut se reconnaître sous la close : « *les critères de reconnaissance de la phrase sont...* »

De manière classique, et en respectant cet angle de perception, la phrase est une unité fonctionnelle en linguistique obéissant aux critères de **mélodie de phonétique** : « *la phrase doit être prononcée (oral) ou être susceptible d'être prononcée (écrit)* », de **lexicologie** : « *la phrase doit être constituée de lexèmes appartenant à la langue ciblée* », de **morphosyntaxe** : « *la phrase doit être construite d'une certaine manière, elle doit obéir à un certain agencement qui ressortit à la grammaire de la langue ciblée* », de **sémantique** : « *les unités sollicitées dans la construction de la phrase doivent avoir non seulement un sens intrinsèque, mais aussi un sens qui découle de la conception de ces éléments* », de **pragmaticité** : « *la phrase est construite dans le but de produire un effet* », de **style** et d'**énonciation**.

Par dessus ces critères de ressort essentiellement linguistiques, la phrase doit obéir à la logique, au contexte et aux aspirations profondes du sujet émettant.

**Exemple** : « *Les éléphants recopient le cours* ». Cette phrase est

morphosyntaxiquement correcte, sémantiquement correcte, phonétiquement correcte, lexicologiquement correcte, mais incorrecte dans la logique.

### III- DE L'ACTUALISATION DE LA PHRASE SIMPLE

Actualiser c'est rendre sensible, c'est-à-dire permettre aux sens d'apprécier l'être et l'existence par la vue, l'ouïe, etc.

Dans le cadre de l'actualisation de la phrase simple, nous allons faire valoir deux modes d'appréciation.

#### 1) Les appréciations des analogistes

Elles se fondent sur les régularités, les similitudes et les schémas semblables pour comprendre et appliquer le fonctionnement de la langue, étant donné que le fonctionnement d'une langue se fonde sur des schémas itératifs (répétitifs) qui dégagent une construction casi-rigoureuse, une architecture. Les régularités dans la construction du tissu linguistique aident à monter une théorie presque globale du fonctionnement de la langue. Ceci se fait sur la base des agencement de formes et de structures qui dégagent une esthétique en vue d'une sémantité. C'est là l'objectif de la morphosyntaxe longtemps nourrie des travaux des analogistes. Cette morphosyntaxe facilite la scientification de la théorie grammaticale, et c'est sur cette base que s'élabore la casi-totalité des grammaires formelles qui intègrent des principes arithmétiques, mathématiques, informatiques, logico-algébrique, etc.

Dans la grammaire normative, il s'agit de la construction des lois et règles qui s'imposent à tout usager de la langue et dont il doit s'accommoder.

#### a) La structure fondamentale

Elle valorise le schéma  **sujet+verbe (+x)**. x peut être un complément ou un attribut, cela dépend de la nature du verbe à savoir s'il est transitif, intransitif ou copule. Cette représentation n'est pas sécurisante lorsque nous savons que le discours est un lieu d'expression du "moi" où les modalités d'énonciation et les jeux de style entrent en concurrence. Ce schéma est susceptible de se décliner en

trois types matérialisés par le langage algébrique :

—> **S+V** : ici le verbe est de nature intransitif (*il brouillasse*) ou transitif absolu, pouvant être conséquent à une question (tu fais quoi ? *Je mange*). Le complément est non obligatoire.

—> **S+V+(C)** : ici le verbe peut être de nature transitif ou intransitif et le complément d'objet ou le circonstanciel est obligatoire.

**Exemple :**

- *verbe transitif*

Je **mange** du pain

J'**étudie** mes leçons

- *verbe intransitif*

Il **va** au marché

Il **pleut** au marché.

—> Classiquement, la construction et l'identification de l'attribut ne posent aucun problème. Il se construit sous la structure : « **S+C+A** ». Il existe la copule fondamentale qui invite un adjectif au rôle d'attribut, et la copule déductive ou par déduction qui invite un nom à la fonction attribut. **Exemple** : mon père est fort (fondamentale), mon père est humain (déductive)

—> L'attribut du complément d'objet est reconnaissable dans la structure :

— « **S+verbe attributif transitif direct (VATD)+COD non clitique (CODnc)+attribut du COD** ».

**Exemple** : *On nomme Simone déléguée. Mes camarades trouvent les enseignants incroyables.*

Ou

— « **S+COD clitique (CODc)+VATD+ attribut du COD** ».

**Exemple** : *On la nomme déléguée. Mes camarades les trouvent incroyables.*

Toutefois, certains énoncés sont représentatifs d'autres schémas ; ce qui met un bémol sur la rigidité de ceux qui sont présentés ci-dessus.

**Exemple :**

- Excellente cette idée. (attribut ou épithète de idée)

- Quoi de neuf ? (attribut de quoi)

- Il nous reviendra médecin. (COI)

- Il est parti élève. (attribut du sujet)

- appelez-moi Pascal (attribut de moi)

**NB** : Tous les verbes d'état jouent généralement le rôle de copule dans la structure « S+C+A ». Par ailleurs, on retrouve dans le discours des phrases à un seul élément en occurrence le verbe : dans l'utilisation de l'impératif (viens., porte., etc.)

### b) Les modalités d'énonciation.

Ce sont les différentes valeurs associées à l'intention (plus ou moins explicite) de celui qui s'exprime pour faire fonctionner sa relation avec le destinataire.

Il existe une multitude de modalités d'énonciation en français, mais l'on en retient quatre dites fondamentales : déclarative, interrogative, jussive et exclamative.

En dehors de celles-ci, il en existe d'autres dites accessoires : l'affirmatif, le négatif, l'emphatique.

Par ailleurs, lorsque le discours permet la combinaison des modalités fondamentales, l'on parle de modalité mixte, composée ou intermédiaire.

En réalité, une modalité ne peut être véritablement étudiée avec succès qu'à l'oral étant donné que l'oral dégage toute la chaleur humaine en dévoilant aisément les différents objectifs et intentions (qui ne sont pas toujours exprimables à l'écrit).

Dans cette optique, tous les types de modalités d'énonciation sont susceptibles de se mélanger.

Les fondamentales et les accessoires peuvent s'associer à des pourcentages primaires. La modalité jussive intègre plusieurs modes de réalisation : l'ordre formel, l'injonction, la prière, l'exhortation, l'intimation, etc.

**NB** : Attention aux différentes façons de décliner la modalité négative.

Il déteste tout le monde (modalité fondamentale : ? ; modalité accessoire : ?)

Il ne sait que chanter (modalité fondamentale : ? ; modalité accessoire : ?)

Il ne doit pas partir (modalité fondamentale : ? ; modalité accessoire : ?)

Interdit d'uriner ici ! (modalité fondamentale : ? ; modalité accessoire : ?)

EXERCICES : Dans un tableau à double entrées, dégagez les modalités d'énonciation dans chacune de ces phrases.

C'est vous qu'ils ont appelés.

Marie n'est-elle pas convoquée ici ?

Ce que nous souhaitons c'est votre succès. (Il est des exemples d'actualisation de modalités qui ne sont déterminables qu'en contexte)

Exemple : vous ne m'avez pas encore dit votre nom, peut équivaloir à dites-moi votre nom ou quel est votre nom

Exemple : J'ignore qui tu es (- décision ferme d'accorder une concession, c'est-à-dire déclaration affirmative- une façon d'interroger pour connaître l'identité de quelqu'un)

Exemple : Je sais qui tu es (-accusation forclusive – sondage de réponse (valeur interrogative)

#### IV- DU GROUPE AU SYNTAGME

En grammaire générative et en grammaire distributionnelle, le groupe ne prend en considération que les constituants immédiats d'une unité fonctionnelle à travers leur combinaison et leur agencement. Quant au syntagme, il englobe les propriétés du groupe en tenant compte des paramètres flexionnels dans la composition d'une unité linguistique fonctionnelle. Dans cette logique, le syntagme nominal est l'agencement du nom et de ses satellites compte tenu des paramètres de variation (genre et nombre). Il en est de même pour le syntagme verbal qui est construit à partir du verbe et de ses expansions compte tenu des paramètres flexionnels (mode, temps, aspect, voix, genre, nombre, personne).

##### **1-Le syntagme nominal et les fonctions adnominales**

Ce sont les fonctions autour du nom. Au rang de ces fonctions sont **les déterminants, les épithètes antéposés et postposés**. Attention à l'espèce déterminant ! Pourquoi ? Il s'agit d'une classe de mots ayant tous la fonction « détermine tel nom ou telle entité nominalisée ». Ici se distinguent principalement **les articles, les adjectifs déterminatifs et succédanés**.

Les actualisateurs du nom les plus convoqués sont **les déterminants (articles et adjectifs déterminatifs)**. Dans la catégorie des articles, nous avons **les définis, les indéfinis et les partitifs**. Par ailleurs les adjectifs déterminatifs sont : **les possessifs, numéraux, démonstratifs, exclamatifs, interrogatifs, indéfinis, relatifs**).

N B : - Ne pas confondre l'article partitif au segment « préposition + article ». Il faut interroger la nature du verbe au plan de la transitivité.

**Exemple** : je parle de la cerise (**p+a**) # Je mange de la cerise (**article partitif**) ; Je parle du riz (**p+a**) # Je mange du riz (**article partitif**)

**Exemple** : j'achète de l'eau (**article partitif**). Que ce soit « de » ou « l' », l'on a affaire aux morphèmes parties intégrantes de l'article partitif « de l' ».

Attention également au **déterminant quantitatif et qualificatif**

**Exemple** : Il a acheté un tas de livres. (étant donné que « un tas de » entre en distribution libre avec « plusieurs » (adj ind), il s'agit d'un **déterminant indéfini quantitatif** de livres)

**Exemple** : il a rencontré assez d'étudiants. (même analyse) (**déterminant indéfini quantitatif**)

**Exemple** : il porte une espèce de chapeau. (une espèce de = une sorte de = un (article indéfini). → « une espèce de » est un indéfini qualificatif qui détermine « chapeau ») (**déterminant indéfini qualificatif**)

Ne pas confondre aussi **apposition indirecte et épithète indirecte**

**Exemple** : ce voleur de **commerçant** nous a dupés. (commerçant est mis en apposition indirecte à voleur étant donné qu'on peut établir une égalité entre voleur et commerçant).

**Exemple** : ce **silencieux** de commerçant ne répond pas. (pas d'égalité entre silencieux et commerçant, donc silencieux est épithète antéposée)

**Exemple** : il a rencontré un médecin, **lequel** médecin lui a demandé un dossier complet (**adjectif relatif**).

**Exemple** : il a chanté l'hymne **nationale**. (**adjectif de relation**)

**Exemple** : **Quelle** joie de te rencontrer ! (**adjectif exclamatif**)

**Exemple** : **quel** nom portez-vous ? (**adjectif interrogatif**)

**Exemple** : ces **vingt-cinq** livres m'appartiennent. (**adjectif numéro**)

Attention également à certains types d'apposition. Exemple : le mois de **novembre** est moins pluvieux. (mis en apposition indirecte post-posé)

Le syntagme nominal se présente essentiellement sous trois formes : **simple**, **locutionnelle**, **développée**.

**La forme simple** est constituée d'un mot qui n'est pas constitué de plusieurs morphèmes détachés ni discontinus. Exemple : **Pierre** est intelligent.

**La forme locutionnelle**. L'unité fonctionnelle linguistique ou discursive se

constitue de plusieurs morphèmes insécables, c'est-à-dire définitivement solidarisés. En situation d'analyse grammaticale on les prend tous en bloc et on les dénomme substantif ou nom. Exemple : **Atangana Bertille** est étudiante au **Département de français de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Yaoundé I en République du Cameroun.**

**La forme développée** au moyen d'unités fonctionnelles autonomes. Exemple : **Les dix petits cochonnets de Ruben** sont sortis de leur cage.

## 2- **Le syntagme verbal et les fonctions adverbales**

Le syntagme verbal est l'ensemble des constituants immédiats formés par le verbe et ses satellites ainsi que l'ensemble des paramètres flexionnels y relatifs. Toutefois, le syntagme verbal peut être constitué d'un terme (verbe). Nous abordons ici le SV sous deux dimensions essentielles : **la forme et la transitivité.**

### a) **La forme verbale**

Le SV peut se présenter sous trois formes essentielles : ***simple, locutionnelle, développée.***

**La forme simple.** Le verbe apparaît ici comme un mot qui assume tout le rôle de syntagme verbal. Exemple : *Sortez !*

**La forme locutionnelle.** Elle est assumée par un ensemble de morphèmes coalescents, c'est-à-dire indéfectiblement solidarisés constituants le verbe. L'on parle de locution verbale dont les constituants ne sont plus analysables en termes de nature et de fonction. Exemple : *il s'est lancé à corps perdu* dans cette affaire.

**La forme développée.** L'on peut prendre en considération deux grandes variantes : le ***développement interne et le développement externe*** pour proposer l'auxiliation et la complémentation. En interne, le verbe est généralement développé au moyen d'auxiliaire(s). Exemple : Je ***dois/peux/veux partir.***

Exemple : Je ***suis venu/appelé ; j'ai appelé/vu***

**NB** : être et avoir à la voix active sont des **auxiliaires de conjugaison**. A la voix passive, être est dit **auxiliaire du passif** (je suis appelé) dans (Paul a été appelé) « a » est **auxiliaire du passif**. Michel avait été couronné (« avait » est **auxiliaire de conjugaison** pour marquer le plus que parfait de l'indicatif alors que « été » est **auxiliaire du passif**)

Exemple : Il ***va arriver/nous allons nous présenter/commence à***

### ***comprendre/finit de travailler.***

Dans les exemples précédents, « commencer à » (l'inchoatif) et « finir de » (terminatif) sont des **auxiliaires d'aspect** (verbal).

**NB** : Attention à la construction adjectivale qui peut dans certaines circonstances devenir participiale. **Exemple** : Paul est **marié** (deux possibilités d'étude : 1- *état/ constat* → *adjectif* ; 2- *procès-verbal, ellipse du complément d'agent* → *participe passé*).

### **Attention !**

La fonction  **sujet**  n'est ni adnominale, ni adverbale. **Pourquoi** ? L'unité qui joue ce rôle appartient au syntagme nominal, mais n'a pas de fonction dans ce syntagme. Cette fonction se rapporte au verbe, mais ne fait pas partie de la complémentation verbale.

### b) **La transitivité verbale**

C'est l'une des propriétés spécifiques du verbe. Ainsi, on estimera qu'un verbe est transitif ou non, qu'il est intransitif, ou pseudo transitif (Il **respire** des vies.

**Respirer** est dans cette phrase **pseudo transitif** du fait sémantique car grammaticalement il est intransitif). **Exemple** : Je **prend** la route dans quelques heures. **Prendre** ne garde pas son sémantisme intrinsèque, donc il est dit pseudo transitif. **La pseudo transitivité** renvoie donc souvent au fait que le verbe transitif ne porte pas son sens intrinsèque, ou que le verbe intransitif se veut transitif dans le sens.

En cas de transitivité, un verbe peut être **mono-transitif** (un complément) ou **bi-transitif** (deux compléments). Exemple : Il étudie **ses leçons** (**étudier est mono-transitif**) ; J'envoie **une lettre à ma mère** (**envoyer est bi-transitif à un COD et un COI**).

Une certaine tradition voudrait que dans le cadre de la bi-transitivité à un COD et un COI, le COI soit appelé **COS** (complément d'objet second). Exemple : J'envoie **une lettre** (COD de envoie) à **ma mère** (COS de envoie). Je parle **de Pierre à Paul** (bi-transitif indirect à deux COI).

### **Attention au concept de complément d'objet interne !**

Dans la fonction complément d'objet interne, le mot qui joue ce rôle comporte au plan du contenu, une part de sémantisme du verbe dont il dépend. **Exemple** : Il vit une **vie** de prêtre (**vie est complément d'objet interne de vit**). *Cette salle de bain sent le parfum* (le mot salle est moins humain par conséquent le verbe sentir plus

humain, ne saurait véhiculer une transitivité vers parfum, bien que la question "Quoi ?" soit posable. Le mot **parfum** a donc pour fonction *complément d'objet interne de sentir*.

En revanche, si quelqu'un dit *je sens un parfum*, **parfum** aura pour fonction COD de sens, car la transitivité de *sentir* est établie dans ce contexte.

#### 4- De la transitivité à l'intransitivité

Selon l'emploi ou le contexte de l'usage, il est des verbes qui peuvent être transitifs ou intransitifs. Toutefois, il y en a qui sont strictement intransitifs : c'est le cas de **venir**.

**Exemple 1** : Il descend la colline. (Transitif direct)

**Exemple 2** : Il descend. (Intransitif)

**Exemple 3** : Il descend l'ennemi. (Transitif direct)

**Exemple 4** : Il descend les couleurs. (Transitif direct)

Dans trois cas sur quatre, le verbe **descendre** est transitif direct. *Interroger la transitivité éventuelle des verbes généralement dit intransitifs, pour dégager ceux qui le demeurent.*

#### **Attention à la voix verbale !**

Il en existe trois (03) : *active, passive et moyenne*.

Concernant la voix moyenne, les verbes ne sont pas vraiment à la voix active, ni à la voix passive. **Exemple** : Si dans une situation de canicule, quelqu'un dit « *Je cuis* » est-ce qu'on sera à la voix active ou à la voix passive ? On ne sera ni à la voix active, ni à la voix passive, donc à la *voix moyenne*, puisque tous les procédés morphosyntaxiques ne sont pas mis en jeu. *Il y a l'absence de COD qui est effectué pour le sujet qui devient agent patient à la voix passive.*

**NB** : **Traiter avec attention les verbes transitifs indirects qui commandent une proposition subordonnée conjonctive complétive.**

**Exemple 1** : Je m'**aperçois** que tu n'es pas venu

**Exemple 2** : Je me **rends compte** qu'il est parti

*Que tu n'es pas venu* et *qu'il est parti* sont des propositions subordonnées conjonctives complétives dont la fonction est complément d'objet indirect de **aperçois** et **rends compte**. Ces verbes sont des transitifs indirects dans la structure simple de la phrase, avec la présence de la préposition "de". Mais dans la structure complexe on utilise "que" ; c'est la raison pour laquelle il faut traiter ce type de verbes avec attention lorsqu'ils sont aux commandes d'une

subordonnée conjonctive complétive.

## 5- Les compléments de phrase

### \*Propriétés

Les compléments de phrase ne sont pas obligatoires et ne dépendent d'aucun élément dans la phrase. Il peut être déplaçable ou supprimable sans qu'il n'y ait de dommage dans le sens de la phrase. Un complément est ainsi appelé lorsqu'il ne dépend d'aucun terme dans la phrase. Il se reconnaît aux propriétés suivantes : *l'effacement et le déplacement sans dommage sémantique et morphosyntaxique.*

**Exemple** : *L'enseignant arrive à 15 heures avec des ouvrages à distribuer.* On peut s'arrêter à **l'enseignant arrive**, et tous les éléments de suite sont des compléments de phrase (*à 15h et avec des ouvrages à distribuer*). Ces éléments peuvent être effacés ou déplacés sans problème (*à 15h, l'enseignant arrive*).

## 6- Les classes syntaxiques (cf LMF 141)

Une classe syntaxique c'est l'espèce à laquelle appartiennent les formes linguistiques de même nature grammaticale. Pour les distinguer, il existe plusieurs paramètres d'appréciation, mais nous en retenons ici quatre : *la nature grammaticale (nom, verbe...), le sémantisme (mots pleins, mot vides), la variabilité (variables, non variables), et la fonction syntaxique (celles qui ont une fonction et celles qui n'en ont pas).*

Quel que soit le critère de validité choisi, l'exhaustivité du nombre de classes de mots en langue française ouvre un grand débat. Pour preuve, la déclaration malheureuse qu'il existe neuf (09) classes syntaxiques ne recense pas le présentatif et les espèces dites contractées. Par ailleurs, certaines grammaires ont cru devoir classer les mots de la langue française suivant des fonctions syntaxiques préétablies. C'est ainsi qu'avec beaucoup de malheur, elles ont rangé certains mots comme ne pouvant être que sujet ou complément.

**NB** : Attention aux grammaires d'étiquetage qui attribuent des natures et des fonctions en dehors du contexte de réalisation à des unités linguistiques. Et même, le contexte peut être un sujet à débat. **Exemple** : Pierre est *marié* (constat adjectif attribut) ; (participe, partie intégrante du verbe).

L'étude des fonctions en discours (du point de vue essentiellement

grammatical) peut nous permettre de dégager trois réseaux essentiels d'attribution de fonctions syntaxiques :

— **Les espèces porteuses de fonctions syntaxiques** (le nom et la locution nominale, le pronom et la locution pronominale, l'adjectif qualificatif et le proadjectif, le déterminant (simple et complexe), l'adverbe et la locution adverbiale)

— **Les espèces non porteuses de fonctions syntaxiques** (la préposition, la conjonction, le verbe et les formes locutionnelles y relatives, le présentatif, l'interjection)

— **Les espèces hybrides** (qui comprennent les éléments provenant des deux premières classes). **Exemple** : *Je vais au marché* (*au* = à + *le* : proposition et article).

### **7- Les catégories grammaticales (Cf LMF 141)**

— **Paramètres flexionnels du verbe, du substantif et de leurs satellites.**

Le nom varie en genre et en nombre, le verbe en temps, mode, aspect, voix, personne, genre, nombre.

La question des catégories grammaticales est un chantier encore ouvert, la théorisation grammaticale est loin d'être achevée en raison de l'instabilité liée au contexte, à la subjectivité ou à la pragmativité. Dans les classes élémentaires, l'impression selon laquelle tout est théorisé doit être rectifiée.

La discussion demeure encore ouverte dans l'expression du genre et du nombre de certains termes génériques.

**Exemple** : *bœuf* : vache et/ou taureau ;

*Mouton* : brebis/ bœuf ;

*Cheval* : jument/étalon.

**NB** : chaque terme générique est ainsi ambigu sur le plan du genre et du nombre. Pour marquer certains féminins, l'on a besoin de morphème(s) de genre.

**Exemple** : un gorille *femelle*.

Il en est aussi de certains masculins. A côté de ces deux cas de figure, il en existe de préoccupants.

**Exemple** : un homme sage-femme

La féminisation des titres, grades et rangs n'a pas connu beaucoup de succès en dépit de quelques réussites. **Exemple** : *un cuisinier/une cuisinière, un photocopieur/une photocopieuse ; un inspecteur de police/une inspectrice de police ; un recteur/une rectrice (queue de certains oiseaux).*

Dans certaines activités, l'accord en genre peut sonner discordant mais obéir

à un contexte d'énonciation homologué juste. **Exemple** : Surveillez bien **la dossard 07** ainsi que **la numéro 08**, très robuste sur le terrain. //// Attrape moi un **Orange** et un **MTN**.

Le marquage du genre morphologique est généralement bloqué avec les socioculturèmes africains. **Exemple** : Elle est ewondo, duala.

En français, le nombre peut être morphologiquement marqué, hésitant ou psychologique. **Exemple** : Peu sont venus// la plupart a parlé/// le personnel est recompensé/// le feuillage est vert/// la foule est nombreuse.

Le mot « gens » change de genre selon la position de l'adjectif épithète qu'il commande. Il est au féminin avec l'adjectif antéposé et masculin avec l'adjectif postposé. **Exemple** : de petit**es** gens biens habillées

Au singulier certains mots sont masculins mais deviennent féminins une fois au pluriel. **Exemple** : un amour déçu/ des amours déç**ues** ; un délice convoité/ des délices convoit**ées**/ un ordre bien travaillé/ des ordres biens travaill**ées**

Certains mots changent de sens et de registre en changeant de genre. **Exemple** : un hymne national/ une hymne à la résurrection (chanson d'église)

## **8- La tendance anomaliste**

### **Mise au point**

La morphosyntaxe du français se nourrit des régularités qui permettent d'établir des lois et règles du fonctionnement de la langue, pour en assurer la solidité grammaticale. Mais pour qu'une loi soit puissante, il convient de bien la circonscrire en en dégageant les diverses possibilités d'échec ou de faiblesses afin de pouvoir les corriger ou y remédier. Ce travail est essentiellement réalisé par les anomalistes qui activent l'attention sur les exceptions ou les nouveautés susceptibles de mettre en mal une règle de grammaire établie. Aussi une bonne morphosyntaxe capitalisera-t-elle simultanément les acquis des analogistes et des anomalistes.

Les irrégularités susceptibles d'affaiblir certaines lois et règles de grammaire sont nombreuses : la subjectivité, la variation sociolinguistique, la visée pragmatique, le contexte, etc.

### **9- La phrase averbale**

L'attribution des noms de phrases dépend de plusieurs critères : l'opposition thème-prédicat, l'opposition des natures (phrase-nom et phrase-verbe). Nous allons utiliser la première nomenclature, dans le cadre de cette étude. Le thème

est ce dont on parle dans la phrase et, le prédicat est ce qui est dit du ce dont on parle (du thème).

a) ***La phrase-thème***

Il s'agit ici d'une phrase qui se résume en un nom. Le nom peut apparaître sous sa forme simple ou composée. La classe syntaxique que l'on retrouve en général dans cette catégorie est celle du substantif.

**Exemple** : Pharmacie du soleil, Université de Yaoundé I, Casino

b) ***La phrase-prédicat***

Il est toujours question ici de phrase qui se décline en un seul nom. La classe syntaxique qui apparaît d'habitude à ce niveau est l'adjectif.

**Exemple** : Jolie !!! Incroyable !!!

c) ***La phrase « thème + prédicat »***

L'on va ici à plus de deux éléments, c'est-à-dire qu'il y a un thème et un prédicat.

**Exemple** : Moi, en retard ? (moi = thème et en retard = prédicat)

**Exemple** : Michel, toujours en retard !

**Exemple** : Le petit cahier.

d) ***La phrase thème et prédicat fusionnés***

Il s'agit dans cette catégorie de noms qui désignent en qualifiant.

**Exemple** : Merveille ! Miracle !!! (la chose ou ce que je désigne est un miracle ou une merveille)

e) ***La phrase à présentatif***

**Exemple** : Voilà !

f) ***La construction impersonnelle***

**Exemple** : Il pleut.

g) ***La phrase hybride***

C'est une phrase qui brasse au moins deux types de ressources linguistiques, en l'occurrence le français et une autre langue.

**Exemple** : Donne-moi my girl

h) ***La phrase à trous***

Celle qui, au plan linguistique, ne comporte pas l'un de ses fragments. Mais en situation de communication l'incomplétude est comblée de par la connivence qu'entretiennent les interlocuteurs. Ce phénomène est souvent plus visible à l'oral. À l'écrit il est généralement représenté par des suspensifs.

**Exemple** : Les étudiants ..... intelligents